

droit de vote dans le conseil d'administration

Par **Mahiou**, le **06/07/2023** à **14:48**

Bonjour à tous,

dans un conseil d'administration d'une SPA (société par actions) nous étions 09 administrateurs répartie comme suit:

- Cinq (05) administrateurs représentent **l'actionnaire majoritaires.**
- Quatre (04) administrateurs représentent 09 **actionnaires non majoritaires**

Nb: (le nombre maximum d'administrateurs est de 12).

Dans cette configuration, l'actionnaire majoritaire avait la majorité des voix lors des votes.

Lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, il a été décidé d'intégrer trois administrateurs ce qui a amené le nombre des actionnaires non majoritaires de quatre (04) à sept (07) et donc le nombre des administrateurs passé de neuf (09) à douze (12) administrateurs.

Cette nouvelle situation a fait que l'actionnaire majoritaire qui était représenté par Cinq administrateurs, perdait la majorité lors des votes étant donné que les actionnaires non majoritaires sont passés de quatre (04) administrateurs à sept (07) administrateurs et comme chaque administrateur a une voix, donc les actionnaires non majoritaires devenaient majoritaires lors des votes.

A cet effet, je vous sollicite pour me proposer une solution à mettre en place de façon que l'actionnaire majoritaire retrouve la majorité lors des votes.

Cordialement salutations.